Histoire du boisement en épicéas en Région wallonne : facteurs en cause et conséquences sociales

Prof. Michel DORBAN (UCL)

Il faut dire d'emblée que le boisement en résineux est <u>une des façons</u> de mettre en valeur les terres dites « incultes ». Les autres façons consistent à les transformer en bonnes terres de culture ou en prairies « artificielles », opposées aux prairies « naturelles ».

La mise en valeur de ces terres marginales, souhaitée au moins dès le 16^{ème} siècle, démarre <u>effectivement</u> dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Le phénomène n'est pas isolé : tous les « agronomes » et gouvernements européens y réfléchissent.

La solution du boisement en résineux, d'abord en pin puis en épicéa, démarre après la promulgation de la loi de 1847 pour la mise en valeur des terres incultes. Ces essences sont pourtant bien connues dans l'espace belge au 18ème siècle mais un très petit nombre seulement de communautés en possèdent et sur des espaces fort restreints (présentation de notre étude systématique des cartes de Ferraris).

La communication se veut d'abord une approche historique du <u>milieu</u> (écologie historique) où le boisement en résineux sera pratiqué :

- qualités « naturelles » des sols au départ (d'après les « expertises cadastrales » primitives, 1812-1820)
- la dénomination de ces terres : un casse-tête pour les contemporains, pour les agents du cadastre et ceux des recensements agricoles et donc, un chiendent statistique pour l'historien.
- leur affectation dans les pratiques agraires traditionnelles antérieures au boisement (à noter que leurs rendements sont exceptionnels l'année de la culture par le feu) : l'agriculture est alors extensive et recourt aux pratiques collectives.
- le type de propriété dans ces terres marginales : biens communaux et biens privés (très variable selon les lieux).
- les régions naturelles concernées en Belgique et en Région wallonne : une agriculture à deux, voire trois vitesses.

Les causes lointaines et prochaines du démarrage, puis du succès et enfin du déclin :

- au départ, au 18^{ème} siècle, la conjonction favorable des facteurs suivants : la place de l'agriculture dans la société et, par conséquent, chez les théoriciens économistes (les physiocrates) ; la question malthusienne suite à la croissance démographique affectant l'Europe ; la philosophie des Lumières donnant naissance à des gouvernements « éclairés », poursuivant le rationalisme né au 17^{ème} siècle qui perdurera notamment dans le libéralisme du 19^{ème} siècle. Tout cela concourt à la volonté de passer à une agriculture intensive et individualiste : droit de clôturer la propriété privée ; libérer les exploitants des servitudes collectives ; augmenter le rendement des terres ; suppression de la jachère ; mise en valeur des terres marginales dites « incultes ».
- la crise structurelle doublée d'une crise conjoncturelle des subsistances en 1845-1847 incitent les élus à légiférer. A noter que cette crise est européenne.
- la découverte et le recours aux engrais chimiques après 1850 et le développement des moyens de communication (chemins de fer, routes) créent de nouvelles conditions favorables.
- après 1870-1880, une importante modification structurelle de l'agriculture dont le passage d'une production céréalière à une production animale provoque une spéculation sur les prairies.

- Les résultats du défrichement et du boisement ainsi que les conséquences sociales.
- malgré les grosses difficultés à interpréter les sources statistiques, des mouvements généraux peuvent être décrits.
- au point de vue social, les plus pauvres devaient théoriquement souffrir de l'abandon des pratiques collectives (biens collectifs et usages collectifs) mais, pratiquement, la lenteur du phénomène d'une part et la transformation de la société et de l'économie au cours du 19ème siècle d'autre part, ont permis d'amortir le choc. (Cette proposition est à débattre).